

Certificat d'études avancées

Enseigner et apprendre avec le numérique

Programme de formation
2026-2029

1. Introduction : le numérique transforme l'école

La transition numérique, amplifiée par la disruption liée aux intelligences artificielles (AI), touche tous les domaines de la société, y compris le système éducatif, en agissant sur les objectifs, les modalités, les structures et les pratiques scolaires. Consciente de ces évolutions, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a validé en 2021 un [nouveau domaine disciplinaire du plan d'études romand, l'Éducation numérique](#), domaine comprenant les usages du numérique, les médias et la science informatique. La CIIP a également développé un [référentiel de compétences numériques](#) pour structurer la formation du corps enseignant (voir Annexe 1).

Les écoles professionnelles et du secondaire 2 se dotent pour leur part de plans d'études ambitieux dans le domaine de l'informatique et définissent le numérique comme un des domaines d'enseignement transversaux dans leurs nouveaux plans d'études cadres (PEC).

Pour préparer l'ensemble du personnel scolaire (corps enseignant, personnes ressources et équipes de direction) à cette transition et renforcer les compétences numériques, la HEP-BEJUNE propose une offre élargie de formations continues et postgrades, dont un certificat d'études avancées Enseigner et apprendre avec le numérique.

2. Public-cible

Le certificat d'études avancées CAS Enseigner et apprendre avec le numérique (CAS EAN) est une formation généraliste et modularisée qui s'adresse à tous les enseignant·e·s diplômés (de l'enseignement obligatoire, postobligatoire et spécialisé) de l'espace BEJUNE.

3. Conditions d'admission et coûts

Les conditions d'admission détaillées, y compris celles concernant les demandes hors de l'espace BEJUNE, figurent dans les [directives spécifiques de la formation](#).

Les participantes et les participants doivent s'acquitter :

- d'un émolument de **CHF 100.-** pour l'ouverture du dossier ;
- d'une taxe de **CHF 5'600.-** pour le personnel enseignant de l'espace BEJUNE ;
- d'une taxe de **CHF 7'500.-** pour les candidat·e·s hors de l'espace BEJUNE.

Le montant total de la formation est dû au début de la formation. Un échelonnement du paiement est possible, par semestre, selon l'art. 16 du [Règlement de la filière de formation continue et postgrade](#) (RFCP) du 8 mai 2024.

Si, au moment de son inscription au CAS EAN, un·e participant·e a terminé un ou deux modules certifiés, les taxes de cours de ces modules sont déduites de la taxe totale :

- un·e candidat·e ayant suivi et validé un module certifié du domaine numérique paie une taxe de CH 4'200.- pour le CAS ;
- un·e candidat·e ayant suivi et validé deux modules certifiés paie une taxe de CH 2'800.- pour le CAS.

4. Objectifs visés par la formation

Sur la base des deux référentiels de compétences pour la formation initiale et continue des enseignant·e·s, le CAS EAN vise les objectifs suivants :

SAVOIRS

- Citer les enjeux des transformations que les usages numériques opèrent sur l'être humain et la société.
- Argumenter à propos des conditions et manières par lesquelles le numérique peut améliorer les stratégies d'enseignement et d'apprentissage.
- Connaître et évaluer des ressources pédagogiques numériques propices à son enseignement.

SAVOIR-FAIRE

- Concevoir et mettre en œuvre des dispositifs d'enseignement en prenant en compte l'alignement pédagogique et la cohérence didactique, tout en intégrant, si plus-value, le numérique.
- Utiliser des technologies numériques pour améliorer les dispositifs de différenciation et/ou d'évaluation.
- Utiliser différents outils, applications, plates-formes numériques en identifiant apports et limites de chacun.
- Justifier ses choix d'outils numériques en fonction de critères pédagogiques, didactiques, éthiques et pragmatiques.

SAVOIR-ÊTRE

- Mobiliser, avec plus-value, des technologies numériques, en particulier les Intelligences artificielles (AI) de manière responsable et critique.
- Permettre aux élèves et étudiant·e·s de développer leurs compétences numériques.
- Développer une posture professionnelle personnelle prenant en compte les enjeux du numérique, et en particulier des AI, dans les développements actuels et à venir de l'apprentissage et de l'enseignement.

5. Structure de la formation

Le CAS EAN se compose de :

- un module transversal, qui accompagne les participant·e·s tout au long de la formation et encadre le processus de certification ;
- trois modules thématiques à choisir selon les intérêts et le projet professionnel de chaque participant·e.

MODULE TRANSVERSAL (3 ECTS) <i>Accompagnement collectif et individuel des participant·e·s au CAS EAN</i> 80-90 heures de travail dont 24 périodes de cours Suivi et validation de projets individuels		
MODULE 1 (3 ECTS) à choix <i>80-90 heures de travail</i> <i>dont 48 périodes de cours</i> Suivi et validation de projet	MODULE 2 (3 ECTS) à choix <i>80-90 heures de travail</i> <i>dont 48 périodes de cours</i> Suivi et validation de projet	MODULE 3 (3 ECTS) à choix <i>80-90 heures de travail</i> <i>dont 48 périodes de cours</i> Suivi et validation de projet

Pour mener à bien et valider ce CAS EAN, il est attendu de chaque participant·e qu'il ou elle :

- réalise trois modules proposés et les valide, chacun, par la réalisation d'un travail d'intégration dans sa pratique, sur une période de quatre à six semestres ;
- participe au module transversal, qui accompagne la ou le participant·e tout au long de son parcours.

Au travers de la réalisation d'un portfolio, ce module favorise la mise en lien des apprentissages issus des différents modules choisis et propose un accompagnement individuel, ainsi que des temps d'échanges de pratiques et d'expériences.

L'ensemble des quatre modules représente 4 x 3 crédits, soit un total de **12 crédits ECTS**.

6. Choix de modules

Les modules proposés aux participant·e-s du CAS EAN dès 2026 sont les suivants :

Numérique, créativité et ludification (NCRE)	Le numérique au service de la différenciation (NDIF)	Les IA au service de l'enseignement et l'apprentissage (NIAE)	D'autres modules seront proposés par la suite en fonction des besoins et intérêts
Programme du Module NCRE	Programme du Module NDIF	Programme du Module NIAE	À venir

Les trois modules avec programme sont proposés dès le semestre de printemps 2026 (avec possibilité de reconnaissance de cours suivis au sein de la filière de formation continue et postgrade de la HEP-BEJUNE durant les deux ans précédant l'entrée en formation).

Pour mieux comprendre le fonctionnement, les contenus et objectifs des différents modules à choix proposés, il est conseillé de consulter [la brochure des modules](#) et les descriptifs spécifiques sur la [page dédiée](#) du site de la HEP BEJUNE.

Ces derniers comprennent :

- les objectifs et contenus du module ;
- le nombre de crédits ECTS ;
- les modalités d'évaluation ;
- l'échelle de notation ;
- les conditions de certification ;
- le coût de la formation ;
- le nom de la personne responsable du module ;
- le cas échéant, les éventuelles conditions d'admission supplémentaires applicables.

7. Organisation générale de la formation

1.1. Lieux et temps des cours

Les cours ont lieu en principe en dehors du temps d'enseignement, soit le mercredi après-midi ou durant la journée du samedi. Ils sont organisés sur un des sites de la HEP-BEJUNE ou en ligne (tout particulièrement pour le module transversal).

La formation dure de 4 à 6 semestres. Ce temps est nécessaire pour cumuler les crédits des modules et réaliser le projet de certification (portfolio numérique).

1.2. Procédure d'inscription

La candidate ou le candidat peut s'inscrire entre le **1^{er} mai et le 15 juin 2026** pour débiter le CAS au 15 septembre 2026.

L'ouverture de la formation à des enseignant·e·s en provenance d'autres cantons romands est possible.

Les [directives du CAS](#) et [celles des modules certifiés](#) ainsi que le [Règlement de la filière de formation continue et postgrade \(RFCP\)](#) du 4 mai 2024 fournissent toutes les informations utiles et le cadre légal concernant les modalités d'inscription.

Référentiel de compétences pour la formation initiale et continue des enseignant.e.s de la scolarité obligatoire dans le domaine de l'éducation numérique (RC Num SO)

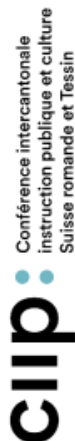


Tableau résumé des 6 domaines de compétences et des 17 sous-domaines

1. Engagement professionnel	
1.0 Citoyenneté numérique et dimensions critique et juridique	Les compétences numériques des enseignant.e.s incluent la reconnaissance des transformations sociétales par les technologies, l'amélioration de l'enseignement, les interactions professionnelles, le développement continu et la maîtrise des connaissances en éducation numérique pour éclairer les apprenant.e.s sur les enjeux actuels.
1.1 Communication professionnelle	
1.2 Collaboration professionnelle	
1.3 Développement professionnel continu	
2. Ressources pédagogiques	
2.1 Modalités, apports, conditions	Confrontés à une pléthore de ressources pédagogiques numériques à utiliser en classe, les enseignant.e.s doivent être capable de les identifier, de les organiser, de les adapter, voire de les créer pour répondre aux objectifs d'apprentissage, aux groupes et aux styles d'enseignement.
2.2 Normes légales	
3. Enseignement et apprentissage	
3.1 Intégration critique du numérique dans l'enseignement et l'apprentissage	La compétence fondamentale inclut la conception et la planification de séquences d'enseignement numériques, l'orchestration des technologies dans l'apprentissage, et le soutien des apprenant.e.s pour favoriser leur engagement et l'appropriation des artefacts numériques.
4. Évaluation	
4.1 Stratégie d'évaluation	En utilisant les technologies numériques dans l'enseignement et l'apprentissage, il est important pour les enseignant.e.s de connaître le potentiel de ces technologies pour améliorer les stratégies d'évaluation existantes, mais également pour créer ou encourager des approches innovantes en matière d'évaluation.
4.2 Analyse des résultats pour la régulation de l'enseignement	
4.3 Analyse des résultats pour les rétroactions aux apprenant.e.s	
5. Autonomie des apprenant.e.s	
5.1 Accessibilité et inclusion	Les technologies numériques soutiennent la pédagogie centrée sur l'apprenant.e et renforcent leur participation active en explorant, expérimentant, établissant des liens, trouvant des solutions créatives, et créant des produits, tout en réfléchissant au processus d'apprentissage.
5.2 Différenciation et adaptation	
5.3 Mobilisation active des apprenant.e.s	
6. Développement des connaissances et compétences numériques chez les apprenant.e.s	
6.0 Citoyennetés et cultures numériques	Les enseignant.e.s sont capables de mobiliser les connaissances et compétences qui font partie du référentiel des apprenant.e.s (usages, médias et science informatique), en maintenant systématiquement la finalité d'un développement chez les apprenant.e.s d'une citoyenneté numérique critique et d'une culture numérique diversifiée.
6.1 Médias	
6.2 Science informatique	
6.3 Usages	